



DEVENEZ **MANOEUVRE AQUEDUC ET ÉGOUTS** **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Concours26-305

 | 40 heures par semaine

Sous l'autorité du chef de section aqueduc et égouts, le titulaire du poste exécute diverses tâches manuelles relatives à l'installation, la réparation et l'entretien de réseaux d'aqueduc et égouts.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Effectue la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts à la suite des bris, ce qui implique la réalisation de travaux en tranchée;
- Assure l'entretien des conduites d'égouts sanitaires et pluviales et, notamment, le nettoyage des réseaux avec ou sans récurveur;
- Veille à manipuler les vannes d'aqueduc et de poteaux d'incendie pour assurer le bon fonctionnement de ces équipements;
- Participe au rinçage du réseau d'aqueduc suivant des routes de rinçage prédéfinies;
- S'assure du bon état des poteaux d'incendie afin qu'ils soient fonctionnels et voit à les réparer, à les peindre et à les déneiger lorsque requis;
- Procède, si nécessaire, au dégel à la vapeur des vannes, des poteaux d'incendie, des entrées de service, etc.;
- Installe ou répare des ponceaux destinés à assurer l'écoulement des eaux et à protéger la chaussée;
- Participe à la construction de branchements destinés à desservir un nouvel immeuble ou un immeuble existant;
- Remplit, s'il y a lieu, les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres départements;
- Effectue toutes autres tâches que lui confie son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec (un atout);
- Détenir un permis de conduire de classe 3 (un atout);



- L'expérience de travaux en tranchée est un atout;
- Aptitude à apprendre le fonctionnement de différents véhicules spécialisés et à en tirer le maximum de rendement
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes: autonomie et initiative, minutie et précision, capacité de travailler sous pression;
- Bonne capacité physique.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

La semaine de travail est d'une durée de **40 heures** et la rémunération horaire est de **28,08 \$**.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.